

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7033**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Domaine : Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales Spécialité : Langue d'Oc

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Recteur de l'académie, Président de l'université de Nice

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat : Les titulaires de cette licence seront en mesure de préparer l'année suivante le concours du CAPES d'occitan-langue d'oc, ou le concours de professeur des écoles, et en particulier le concours spécial pour l'enseignement primaire bilingue occitan-français.

Ils pourront aussi se préparer à exercer une activité professionnelle dans les secteurs de l'édition ou du journalisme régionaux, du tourisme culturel régional ou au sein d'organismes culturels régionaux publics ou privés.

Compétences ou capacités évaluées

Etre capable de s'exprimer correctement à l'écrit et à l'oral dans une des variétés de l'occitan (nissart, provençal ou autre), et de comprendre tout discours oral ou écrit dans cette variété dialectale. Etre capable de produire dans ce dialecte des travaux de type universitaires (exposés, dissertations, commentaires de texte). Connaître dans leurs grandes lignes la variation dialectale et l'évolution de la langue occitane. S'être familiarisé avec l'occitan ancien et en comprendre des textes de difficulté moyenne. Bien connaître la culture occitane (civilisation et littérature).

Avoir atteint dans une autre discipline (au choix : Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais ou Espagnol), un niveau de compétence permettant d'en faire la seconde valence du CAPES d'occitan-langue d'oc, et donc de l'enseigner éventuellement.

Ou bien être capable de comprendre et de produire en anglais ou en espagnol des discours oraux et écrits, avec les références culturelles suffisantes, permettant de faire face aux situations de communication courantes, du type de celles auxquelles peuvent être confrontés les journalistes de la presse régionale, les professionnels du tourisme culturel ou des organismes culturels régionaux.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement primaire ou enseignement secondaire. Journalisme régional

Edition régionale

Organismes culturels régionaux

Tourisme culturel

(Après une formation complémentaire de spécialisation ou bien de préparation à un concours de recrutement) Professeur certifié

Professeur des écoles

Journaliste

Editeur

Animateur culturel

Etc.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K2106 : Enseignement des écoles

E1106 : Journalisme et information média

E1105 : Coordination d'édition

K1206 : Intervention socioculturelle

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignement décrites dans le cadre ci-après. Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE).

Licence en 1 an (3e année de Licence).

La licence se compose de deux semestres de 4 UE (unités d'enseignement) chacun.

A chacun des 2 semestres :

UE1 : Enseignements fondamentaux : Littérature et civilisation occitanes : 12 ECTS, coeff. 12

UE2 : Enseignements fondamentaux : Langue, linguistique et dialectologie occitanes : 8 ECTS, coeff. 8

UE3 : Enseignements optionnels de préprofessionnalisation : 8 ECTS, coeff. 8

Les étudiants ont le choix entre les UE suivantes :

Anglais : UE3 de L3 du parcours - Licence pré-concours

Espagnol : UE3 de L3 du parcours - Etudes hispaniques et hispanoaméricaines -

Lettres modernes : UE3 de L3 du parcours - Préparation aux concours du second degré -

Histoire : UE3 de L3 du parcours - Sciences historiques et géographiques -

UE4 : UE libre : 2 ECTS, coeff. 2

(liste UFR)

Un semestre représente 12 semaines.

L'enseignement est assuré sous forme de CM (cours magistraux) et de TD (travaux dirigés)

Chaque UE fait l'objet de contrôles.

Chaque UE est notée de 0 à 20, de 0, la note la plus basse à 20, note la plus haute. 10 est la note suffisante pour la validation d'une UE.

Pour chaque semestre, les notes se compensent à l'intérieur de chaque UE.

Compensation entre UE. La moyenne de 10/20 et plus est requise pour l'ensemble des enseignements du semestre.

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité

### Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants - chercheurs et 2 professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Référence du décret général :**

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Habilitation N° 20081087 (Contrat 2004-2011) - Arrêté ministériel en date du 15 juillet 2008

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

[www.unice.fr/ove/](http://www.unice.fr/ove/)

**Autres sources d'information :**

- Université de Nice Sophia-Antipolis : [www.unice.fr](http://www.unice.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Université Nice Sophia Antipolis : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes ( 06) [nice]

Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines de Nice

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines de Nice

**Historique de la certification :**